



Hôpital :

**DECISION MODIFIANT LA PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE FAISANT DEJA L'OBJET DE SOINS PSYCHIATRIQUES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-11 ALINEA 1**

**Le directeur de l'établissement de santé** ou son représentant.....

**VU** le code de la santé publique, notamment les articles **L. 3211-11** et L. 3212-1 et suivants

**VU** la décision d'admission en soins psychiatriques en date du... de :

M, Mme, Mlle,.....

Né le ..... à .....

Adresse .....

**(VU** la décision de (maintien) en soins psychiatriques du...)

**VU** le certificat médical circonstancié en date du..., établi par le docteur....., psychiatre qui participe à la prise en charge du patient, et proposant une modification de la prise en charge concernant M.....

**VU** le (nouveau) programme de soins, joint à ce certificat,

**CONSIDERANT** que dans ce certificat le docteur ..... a conclu que l'évolution des troubles mentaux de M... permet la poursuite des soins psychiatriques sous une autre forme de prise en charge, définie par le nouveau programme de soins ci-joint ;

**DECIDE**

**Article 1** – M. ..., faisant l'objet de soins psychiatrique, est pris en charge, à compter de ce jour, sous la forme et les modalités définies dans le programme de soins ci-joint au sein du site hospitalier.....

**Article 2** – En cas de nécessité, la prise en charge sous la forme d'une hospitalisation complète pourra faire l'objet d'une décision du directeur sur la base d'un certificat médical circonstancié, en application des dispositions de l'article L.3211-11 alinéa 2.

**Article 3** – Le directeur de l'établissement de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui est notifiée à M... (voir pièce jointe).

**Article 4** - Les voies de recours sont les suivantes :

Concernant LA REGULARITE ET LE BIEN-FONDE DE LA MESURE : devant le juge des libertés et de la détention du tribunal de grande instance de (*TGI dans le ressort duquel est situé l'établissement d'accueil*)

Fait à....., le.....